

Guy BISIN et Thierry BENNE
Représentants du Groupe de Travail
Du Mouvement National de Défense des Retraités
Auprès de Monsieur le Député Jean Lassalle

Le 3 août 2020
Lettre simple + courriel

À Madame Claire HÉDON,
Défenseure des droits,
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07

Madame la Défenseure des Droits,

OBJET: Demande de représentation collective et officielle des retraités au titre de troisième partenaire social dans toutes les institutions et caisses dédiées aux retraites, ainsi que dans les négociations sociales y afférentes.

ANNEXES: 01 - extraits des principaux textes applicables

02 - copie de nos deux dernières lettres à Monsieur le Président de la République

Tout d'abord, l'ensemble des 32 Confédérations, Fédérations et Associations nationales que réunit notre Mouvement tiennent à saluer votre nomination, dont elles vous félicitent sincèrement, d'autant plus qu'elles attendent de votre venue et de votre expérience un nouveau souffle, un nouvel élan. En effet face au silence pesant de votre prédécesseur vis-à-vis des requêtes que nous avons originellement déposées voici plus de six mois déjà et que nous avons pris le soin de réitérer au début du mois de juin, nous avons eu le sentiment que la défense des droits des citoyens avait été ces derniers mois comme frappée d'une étrange torpeur et qu'elle était presque entrée en déshérence. Mais les diligences et la franchise de Madame de Saint-Martin qui a eu l'élégance de reconnaître l'enfouissement involontaire du dossier nous amènent à tirer un trait sur cette entame difficile et à aborder notre collaboration sous un jour nettement plus positif. C'est ainsi que confiants dans votre venue, nous sommes persuadés que vous saurez mettre promptement fin à ce long entracte de silence et d'incertitude et qu'au vu de son ancienneté, notre dossier sera parmi les premiers à mobiliser votre attention, compte tenu aussi qu'au-delà de ses propres effectifs (plus de deux millions de retraités) notre mouvement national porte les espoirs légitimes de plus de 17 millions de retraités. Or, malgré toutes nos alertes, malgré la désignation d'un nouveau Gouvernement, malgré toutes nos demandes y compris au plus haut niveau, vous savez comme nous que le train des négociations en vue de la réforme des retraites est une fois de plus reparti sans nous et que le pouvoir s'apprête à faire de même pour le prochain convoi de la dépendance qui, pourtant, ne concernera pratiquement que des retraités. Nous comptons vraiment sur vous pour que cesse le plus vite possible cette exclusion injustifiable qui nous accable et c'est pour cette raison que nous avons jugé utile de compléter et d'actualiser nos demandes passées, en insistant notamment sur les prémices de plus en plus nombreuses qui nous font craindre l'avènement d'une sorte de guerre des générations parfaitement stupide et à laquelle le pays n'aurait rien à gagner.

I – L'APARTHEID SOCIAL "RETRAITÉS - QUART FRANCE"

En effet, nous sommes pratiquement sûrs que notre combat sera bientôt le vôtre. Vous avez longtemps été à la tête de l'Association "ATD-QUART-MONDE". Et bien les retraités en France, c'est plus de 17 millions de personnes, le quart exactement de la population du pays, souvent âgées, les victimes prioritaires de la pandémie, certaines pratiquement incarcérées dans leur chambre d'EHPAD quasiment sans soins et jusqu'à la mort. Le monde de la souffrance, du silence et du deuil. Une sorte de QUART-FRANCE à qui on a interdit toute possibilité d'expression et de représentation collective, tout simplement parce que les deux seuls partenaires sociaux actuels, les syndicats de salariés et les organisations patronales monopolisent le dialogue social sur les retraites. Or ils ne veulent absolument pas devoir partager leurs pouvoirs et leurs prérogatives avec les retraités, dont ils savent bien pourtant qu'ils ne peuvent utilement les représenter sans entrer en conflit d'intérêts avec leurs propres mandants. On a ainsi dans notre pays le privilège d'avoir un système de retraite sous la coupe exclusive des actifs cotisants et dont les retraités sont complètement exclus. Il s'agit bien entendu d'un véritable scandale au regard de tous les textes violés tant au plan national qu'international qu'énumère et que cite l'annexe 1.

Pourtant la fiche que, voici juste quelques années, votre site a publiée sur l'âge ne laisse aucune place à l'ambiguïté, puisqu'elle définit ainsi :

L'ACTION DU DÉFENSEUR DES DROITS

"Outre l'accompagnement des victimes de discriminations dans le rétablissement de leurs droits - Lutter contre les stéréotypes liés à l'âge, source de déni d'accès aux droits et facteurs d'autocensure pour les victimes potentielles - .../... Créer un environnement économique et social adapté aux seniors afin de garantir leur accès aux droits".

Or, contrairement à ce qu'on nous a promis, pour l'instant nous nous battons seuls et non seulement, à l'exception signalée de Monsieur le Député Jean Lassalle, personne ne nous accompagne, mais on accumule au contraire sur notre chemin force obstacles, dont beaucoup proviennent de non-dits que la honte oblige à taire durablement. De même, on déplore tout autant le refus de notre accès aux droits, qu'on fait tout en-sous main pour maintenir et même renforcer (cf. l'exclusion totale et à venir du Conseil d'Administration de la future CNRU), comme on écarte d'un revers de main ou l'on noie d'un long silence toutes les demandes tendant à l'abolir. Quant à l'environnement économique et social, cela fait longtemps – comme le montre parfaitement notre exclusion absolue du CESE interdit aux retraités (par contre les défenseurs des oiseaux y cumulent pas moins de deux sièges !!!) - non seulement qu'on refuse absolument de l'ouvrir aux seniors, mais encore qu'on le verrouille à double tour en piétinant ouvertement les lois, tout comme la Constitution et les traités. Et la vérité nous force tous, vous comme nous, à reconnaître que la réalité des institutions s'inscrit actuellement en négatif et uniquement en creux par rapport aux objectifs d'égalité, de clarté, de non-discrimination et de démocratie sociale, dont on peut légitimement se demander si en définitive ils ne retracent pas plutôt ce qui relève directement de l'arbitraire et de la connivence du pouvoir avec les autres partenaires sociaux, plutôt que ce qui doit être immédiatement reconnu et appliqué selon la loi et les traités. Nous ne pouvons croire pourtant que tant de duplicité publique, tant de désinvolture par rapport au droit, tant de mépris envers le quart des citoyens de France, puissent longtemps encore perdurer, alors que, depuis de longs mois, nous prenons la peine de la caractériser clairement urbi et orbi en en démontant patiemment et minutieusement tous les rouages. C'est d'ailleurs ainsi qu'en nous adressant personnellement à chacun des 577 députés de l'Assemblée Nationale, nous avons réussi (alors que notre mouvement était parfaitement inconnu) à réunir 68 signatures d'amendements issues de groupes aussi divers que Les Républicains, la République En Marche, Libertés et Territoires, auxquels se sont spontanément jointes deux députées non-inscrites), mais le recours dans l'urgence de l'Exécutif à l'article 49-3 de la Constitution a pour l'instant réduit à néant ces courageuses initiatives.

Vous êtes donc bien désormais la garante et la protectrice de la diversité, non seulement de toutes les diversités officielles remuantes, bien en vue parfois jusqu'à la satiété, mais aussi de toutes les diversités non moins importantes mais plus discrètes, celles qu'on bâillonne énergiquement, celles qu'on cache honteusement, toutes celles qui, comme notre propre diversité, souffrent dans leur coin et de l'ensemble des discriminations, des vexations et des sanctions qui s'abattent sur elles dans l'indifférence générale. En effet la diversité, la vraie diversité, ce ne sont pas celles dont tous les médias se rengorgent continuellement, celles qui tiennent seulement au sexe, aux couples, à la couleur de peau, au poids, à l'allure ou encore à l'accent, la vraie diversité, c'est celle qui interdit que sournoisement on vous écarte, on vous élimine, on vous ignore ou au contraire sur d'autres plans qu'on s'acharne sans cesse sur vous, qu'on vous prive systématiquement de la parole publique, qu'on vous pille fiscalement et socialement et qu'on vous dénigre en vous traitant de nanti, de fainéant ou de parasite, sans jamais bien sûr vouloir officiellement l'admettre. Car les violations les plus profondes de la diversité s'accompagnent presque toujours du déni, du refus sournois de l'existence et de l'égalité de l'autre et la Société Française de Gériatrie et de Gérontologie avec ses quelque 4 000 membres a expressément dénoncé, lors d'un congrès récent, le caractère sournois de l'âgisme, qui sévit partout dans notre pays. C'est précisément ce que vit depuis longtemps et dans l'indifférence générale l'APARTHEID SOCIAL "RETRAITÉ QUART-FRANCE", ces plus de 17 millions de retraités relégués socialement, fiscalement matraqués et médiatiquement éreintés et auxquels économistes et journalistes s'unissent jusqu'à leur reprocher leur niveau de vie issu de l'épargne d'une vie de travail. Tout ce peuple qu'on rançonne en lui supprimant - et à lui seul - en quelques années l'équivalent de 3 semaines de pouvoir d'achat par an et envisageant de faire mieux encore à l'occasion des prochaines lois de finances ou sur la Sécurité sociale. Tout ce peuple des retraités qui, bien qu'il représente plus de 25% de la population totale du pays, ne se voit reconnaître sur les antennes publiques et les autres qu'un temps d'expression ridicule et infamant (2% du temps de parole recensé selon le Président du CSA lui-même). Toute cette collectivité aussi qu'on dépouille indignement de tous les droits qui s'exercent normalement dans le cadre ordinaire d'une véritable démocratie sociale, parce qu'on sait qu'elle n'a souvent plus l'énergie de se défendre, qu'elle ne fera pas grève, que les siens ne peuvent risquer ce qu'il leur reste de mobilité dans des manifestations toujours risquées à leur âge.

II - UN ÉTAT DES LIEUX AFFLIGEANT

Certes, vous constaterez sans peine que cette lettre se démarque – sans les renier - de celles que nous avons envoyées à votre prédécesseur pour lui exposer tout le détail de notre argumentation et exprimer clairement nos revendications. Nous ne les reprendrons pas dans le présent courrier pour éviter de l'alourdir inutilement, puisque vos services les ont retrouvées avec toutes les annexes qu'elles comportaient. Vous aurez ainsi entre vos mains nos deux approches, la première juridique et technique dans

nos correspondances à votre prédécesseur, la seconde plus personnelle, textuelle et politique dans la présente missive. En réalité, ces deux démarches dénoncent conjointement l'avertissement et le revers d'une même injustice, d'une même discrimination, d'un même apartheid qui consiste à écarter systématiquement les retraités de la démocratie sociale à laquelle tous les actifs ont accès, tout en considérant les aînés d'un bout à l'autre de la chaîne médiatique, y compris publique, comme des nantis, des parasites, des incapables majeurs, des moins que rien dont la parole n'importe guère. Actuellement en effet, trois mots suffisent pour caractériser le sort réservé aux retraités: déni, dénigrement et ségrégation. C'est ainsi qu'à ce jour et malgré plusieurs correspondances, ni le Président de la République, ni les membres de son Gouvernement n'ont daigné nous adresser la moindre réponse à l'exception du Secrétaire d'État aux retraites qui, en anticipant dans nos rangs les ravages d'Alzheimer, nous a opposé une fin de non-recevoir particulièrement indigne. Il a osé prétendre en effet que les intérêts des retraités sont parfaitement représentés par les syndicats de salariés et les organisations patronales, alors que les finalités propres des uns et des autres sont le plus souvent rigoureusement opposées. Comment, avec son expérience du domaine social, Monsieur Laurent Pietraszewski peut-il ignorer que les patrons veillent avant tout au montant de leurs cotisations, alors que les salariés sont plus attentifs à la durée de leur carrière et que les retraités tiennent absolument à la garantie (régulièrement mise à mal) du pouvoir d'achat de leurs retraites? Confier aux salariés et aux patrons la défense des intérêts des retraités revient donc à vouloir laisser à deux renards la garde du poulailler des retraités et la constante mise à mal de leur pouvoir d'achat lors de ces dernières années souligne bien les dangers de cette approche ouvertement discriminatoire.

C'est à vous maintenant qu'il appartient à l'orée de votre mandat de nous aider à relever ce défi d'installer à leur juste place les retraités dans la vie sociale de notre pays, avec la volonté de leur donner la parole, d'effacer le caractère systématiquement négatif attaché à leur présentation et de mettre fin au matraquage fiscal et social dont ils sont l'unique cible, de faire cesser des fins de non-recevoir indignes, le tout pour éviter de rallumer une guerre des générations que la pandémie risque d'attiser et à laquelle le pays n'aurait strictement rien à gagner. En effet, quand on prend la peine de dépouiller les réactions et commentaires sur les retraites, on découvre avec effroi que, bien loin de la solidarité intergénérationnelle, de plus en plus de jeunes et parfois même de moins jeunes considèrent les pensions de leurs aînés comme un fardeau inutile, comme une sorte de privilège à supprimer au plus vite: manifestement le ver est dans le fruit et il fait son chemin et il suffit de consulter l'article aussi édifiant qu'indigne de F. de Closets dans le Monde du 30 juin dernier ("La génération prédatrice du toujours plus devrait avoir honte") pour dresser un premier état des dégâts. Pourtant, depuis la nuit des temps, les philosophes ont toujours affirmé que la valeur d'une civilisation se reconnaissait à l'attention qu'elle portait aux plus fragiles de ses membres: les plus jeunes et les plus anciens. Nous en sommes loin pour qui concerne les plus anciens:

- les EHPAD indignement privés d'accès hospitalier et transformés au plus vif de la pandémie en mouiroirs pendant de longues semaines;
- les choix médicaux glaçants exposés publiquement et sans la moindre gêne par plusieurs pontes de médecine quant au traitement des patients âgés;
- les retraités bannis de toute participation collective et officielle à la réforme des retraites, exclus aussi et sans aucun motif du Conseil d'Administration de la future Caisse nationale de Retraite Universelle, alors qu'elle gèrera tous les régimes, les anciens comme les nouveaux!
- les ponctions de tous ordres (notamment CSG, mais aussi ... honoraires spécifiques sur les délivrances de médicaments sur ordonnance...) qui rançonnent les retraités et eux seuls;
- l'image négative que colportent la plupart des médias (sauf bien entendu quand il s'agit de vendre la juteuse silver economy qui leur confie ses budgets publicitaires) en dénonçant leur niveau de vie, mais en taisant soigneusement l'importance de leurs transferts financiers et de leurs aides en nature en faveur des générations suivantes (nettement plus de 10% du PIB selon le COR – novembre 2015);
- dernièrement encore le "coup de gueule" du Secrétaire Général de l'ONU, Monsieur Antonio GUTERRES, ulcéré par les privations, les vexations et les discriminations, les mesquineries sans nom, que trop d'États-membres imposent à leurs seniors;

tout ceci montre que dans ce domaine, notre République est tombée bien bas, car cela fait déjà plusieurs décennies que la patrie des droits de l'Homme sacrifie ou mutilé honteusement les droits de ses aînés, comme si leur existence et leur représentation sociales s'effaçaient brusquement dès le premier jour de leur retraite.

Naturellement ces exclusions n'empêchent nullement le pouvoir officiel de promouvoir hypocritement dans ses discours la participation des plus âgés à toutes les activités de la Nation et de développer fallacieusement ses incitations à renforcer leur insertion dans la société civile. Le dernier entretien du 14 juillet dernier du Président de la République s'inscrit d'ailleurs malheureusement et une fois de plus dans cette regrettable démarche. En effet dans le même temps où, malgré notre demande expresse réitérée par lettre et par courriel le 5 juillet dernier (cf. annexe 2B), il a exclu ou laissé exclure les retraités des réunions où le pouvoir convie les autres partenaires sociaux, le Président vante la fibre sociale de son Premier Ministre et affirme sans gêne aucune qu'il veut désormais associer le peuple aux réformes et asseoir tout le monde à la table de négociation. Tout récemment encore, la formation du nouveau Gouvernement ajoute une preuve supplémentaire du caractère systématique du déni opposé par le pouvoir: il y a trois ministères ou secrétariats d'État où apparaissent les mots de jeunesse ou d'enfance (1:Éducation nationale, Jeunesse et sports – 2: Jeunesse et engagement – 3: Enfance et famille), pas un seul qui ose citer la

vieillesse, les seniors, ou même les retraités (puisqu' – et c'est tout dire - on n'a même pas prévu que le Secrétaire d'État aux retraites puisse être aussi celui des retraités!), alors que démographiquement les plus de 60 ans pèsent pratiquement le même poids que les moins de 20 ans . Pourtant ces derniers temps, on ne compte plus à la tête de l'État et ailleurs le nombre de ceux qui se prétendent "gaullistes sociaux", tout en refusant aux retraités à la fois la qualité de partenaire social et la représentation collective et officielle auxquelles ils aspirent légitimement. Rien ne serait plus comme avant leur avait-on promis, mais les retraités déplorent déjà que pour eux tout demeure strictement comme avant, car désormais ils ont parfaitement compris que le Gouvernement pour préserver sa tranquillité et acheter la paix sociale, comme les syndicats pour conserver leur exclusivité, ont décidé conjointement de tirer définitivement un trait sur la représentation officielle et indépendante des retraités.

III - LE MAILLAGE SERRÉ DES TEXTES EN VIGUEUR

À voir le peu d'intérêt qu'il suscite, la large tolérance dont il bénéficie dans les allées du pouvoir comme sur toutes les plateformes médiatiques, on pourrait croire que l'âgisme – la discrimination à raison de l'âge, avec son corollaire, la gérontophobie - n'est qu'une sorte de breloque juridique ou une forme mineure de paranoïa, qu'agitent sottement quelques factious revendicatives isolées pour faire connaître leur mécontentement. Or, il n'en est rien et nombreux sont les textes qui - directement en le citant expressément ou indirectement en rappelant la portée universelle du principe d'égalité - prohibent l'âgisme tant au niveau des individus qu'à celui des États et leur maillage – souvent mal connu - est si serré qu'il ne laisse aucune place ni au doute, ni à la négligence. Pour éviter d'alourdir par trop le texte même de cette missive, nous avons rassemblé en annexe 1, les extraits les plus significatifs des textes qui concourent à la fois à la prohibition de l'âgisme et au droit de toute personne - quel que soit son statut - de constituer et d'adhérer à un syndicat

Sans prétendre à l'exhaustivité, vous constaterez que cette recension est déjà suffisamment documentée et consistante pour montrer qu'il n'y a aucune place pour l'âgisme, ni pour l'exclusion syndicale dans le droit de notre République et que ceux qui œuvrent publiquement ou en sous-main pour leur maintien sont, quelles que soient leurs fonctions , quel que soit leur rang et pour certains en violation de leurs serments, dans la plus stricte illégalité. L'article 1 de notre Constitution proclame fièrement que notre République est une république indivisible, laïque démocratique et sociale. Comment pourtant ne pas douter de cette spécificité sociale, quand on voit comment cette république chasse plus de 17 millions de ses aînés - à qui elle doit tant- de toutes les institutions, de tous les organismes et de toutes les caisses ou presque dédiés aux retraites? Comment aussi lors des réformes, hors de quelques rares élus, elle les écarte systématiquement de toutes les réunions, de toutes les auditions, de toutes les concertations et de toutes les négociations abusivement réservées aux actifs qui, seuls, ont le droit de défendre leurs propres intérêts.

IV - NOTRE DEMANDE

Sans vouloir reprendre par le détail la liste impressionnante de nos démarches officielles vis-à-vis d'un Exécutif qui, à tous les niveaux, n'a jamais eu jusqu'à présent la simple courtoisie républicaine de nous répondre sérieusement, vous êtes présentement notre seul recours institutionnel français. Nous comptons sur vous pour rappeler à qui de droit que l'article 21 de la Charte européenne des droits fondamentaux qui condamne expressément l'âgisme, comme l'ensemble des autres textes précités, n'ont pas valeur d'option, mais qu'ils s'imposent tout en haut de notre droit national. Nous pensons que, désormais sérieusement informée, votre institution ne peut plus, sans faillir à sa tâche, se taire sur cette violation constante, quotidienne et infamante des droits de nos aînés non seulement spoliés, humiliés, mais aussi mortifiés par l'ingratitude d'une Nation qui leur doit largement sa reconstruction et l'essor des trente glorieuses. La représentation collective, officielle et juste des retraités auprès de toutes les institutions, organismes et caisses de retraite, leur participation de plein droit et de plain pied à toutes les réformes qui les concernent, l'accession logique et nécessaire de plus de 17 millions de retraités au rang de troisième partenaire social à parité avec les deux autres, la création d'un Ministère dédié, toutes ces revendications se heurtent au silence d'un pouvoir qui s'obstine dans le déni, sans jamais daigner nous expliquer en quoi notre demande serait irrecevable, infondée ou excessive. Ces refus, ces silences aussi, montrent tout simplement qu'il faut désormais que, grâce à vous, la République Française ne puisse plus chercher à profiter de l'ombre portée et du silence de votre institution pour continuer, en violant impunément ses engagements internationaux et en provoquant l'indignation des plus hautes autorités des Nations-Unies, à traiter misérablement ses aînés comme des incapables taxables, corvéables et relégués à merci.

En vous remerciant par avance de l'attention et des suites qu'il vous plaira de réserver à la présente demande, dont l'origine remonte au 20 janvier dernier et que les plus de deux millions de retraités que notre Mouvement rassemble soutiennent de tous leurs espoirs, en vous assurant aussi de notre disponibilité (sous réserve des contraintes sanitaires liées à notre âge) pour vous rencontrer à compter de la fin septembre, nous vous prions d'agréer, Madame la Défenseure des Droits, l'assurance de notre haute considération.



Thierry BENNE



Guy BISIN

ANNEXE 01: LES "SOURCES"

LES PRINCIPAUX TEXTES EN VIGUEUR

A – LE DROIT NATIONAL

1) L'article 1 de **la Constitution de 1958**: l'article 1^{er} dispose successivement:

"La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale"

Sociale vraiment? Avec le refus de toute représentation collective et officielle à plus de 17 millions de retraités, quand il suffit de 150 citoyens pour faire la pluie et le beau temps en écologie et même faire trembler la Constitution ?

"La République // assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi."

Ce qui ne semble pas exactement le cas lorsqu'on convie officiellement les syndicats de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs à des réunions sur les retraites, dont on exclut les retraités tout comme on les exclut de toutes les institutions et caisses gestionnaires dédiées aux retraites.

2) L'article 1 de la **Déclaration Des Droits de l'Homme et du Citoyen**, prévoit également:

"Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune".

On a déjà traité du principe d'égalité plus haut, mais on soulignera qu'il se trouve encore renforcé ici puisque les exceptions qui lui sont apportées ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. Or on a beaucoup de mal à percevoir quelle utilité résulte pour la Nation de se priver en matière d'assurance-vieillesse du concours de ceux qui, à l'inverse des actifs, présentent la richesse d'une double expérience de l'activité et de la retraite, que les deux autres partenaires sociaux n'ont pas.

3) L'article 6 **du Préambule de la Constitution de 1946** à valeur constitutionnelle, énonce:

"Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix"

Or le Code du Travail, comme celui de la Sécurité sociale, ne reconnaît comme seuls syndicats que les syndicats professionnels, précisément ceux seuls auxquels les retraités ne peuvent adhérer puisqu'ils n'exercent plus aucune profession. Il appartient donc au pouvoir pour satisfaire au Préambule précité de créer dans le droit français un syndicat spécifique pour les retraités, que le principe d'égalité obligera à doter des mêmes pouvoirs de représentation et de négociation que ceux exercés par les autres partenaires sociaux.

4) Enfin **l'article L 225 du Code Pénal (extraits)** précise:

Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de // l'âge
Constitue également une discrimination toute distinction opérée entre les personnes morales à raison // de l'âge,
La discrimination définie aux articles 225-1 à 225-1-2, commise à l'égard d'une personne physique ou morale, est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

en remarquant qu'il est difficile pour un État de poursuivre et de sanctionner chez les personnes privées les écarts qu'il commet impunément lui-même quotidiennement et au vu et au su de tout le monde.

B – LE DROIT INTERNATIONAL ET LES TRAITÉS

1) Charte Européenne des Droits Fondamentaux

:Article 12 Liberté de réunion et d'association

1. Toute personne a droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association à tous les niveaux, notamment dans les domaines politique, syndical et civique, ce qui implique le droit de toute personne de fonder avec d'autres des syndicats et de s'y affilier pour la défense de ses intérêts.

Article 21 Non-discrimination 1. Est interdite toute discrimination fondée notamment sur /.../l'âge.

Article 25 Droits des personnes âgées

L'Union reconnaît et respecte le droit des personnes âgées à mener une vie digne et indépendante et à participer à la vie sociale et culturelle.

2) Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

-Article premier: Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

Article 2.1. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

Article 7: Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 21.1: Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis. 2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.

Article 23: 4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

3) Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Art. 11 Liberté de réunion et d'association

1. Toute personne a droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, y compris le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Art. 14 Interdiction de discrimination

La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.

**ANNEXE 2A: NOTRE LETTRE DU 18 JUIN 2020 À MONSIEUR EMMANUEL MACRON,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE**

Guy BISIN
Thierry BENNE
Pour le Mouvement National
de Défense des Retraités

Le 18 juin 2020
Lettre simple + courriel

À Monsieur Emmanuel MACRON,
Président de la République,
Palais de l'Élysée
55, Avenue du Faubourg Saint Honoré,
75008 Paris

Monsieur le Président de la République,

Pour compléter notre requête originelle du 27 février dernier en faveur d'une représentation officielle et collective des retraités, nous tenons à soumettre à votre haute réflexion quelques éléments dernièrement venus à notre connaissance et qui militent tous en faveur de notre position, à savoir:

- la récente adresse aux États-membres du Secrétaire Général de l'ONU, Monsieur A. GUTERRES;
- le Manifeste publié dans le Monde du 27 mai dernier où pas moins de 150 signataires – notamment élus nationaux et locaux, syndicalistes, médecins, acteurs de la vie associative et solidaire et spécialistes du grand âge - appellent instamment à "*une révolution de la longévité*";
- la réponse du Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (cf. annexe 1) à notre requête visant à renforcer la présence et la visibilité médiatiques des retraités dans le paysage audio-visuel français;
- et même la réponse du 25 mai dernier de Monsieur PIETRASZEWSKI (cf. annexe 2), Secrétaire d'État aux Retraites, qui nous renvoie aux partenaires sociaux, afin d'assurer notre représentation pour tout ce qui concerne les questions de retraite, en oubliant la gravité de ce qui s'est passé lors de la dernière conférence sur le financement de la réforme des retraites;
- enfin et surtout votre propre allocution présidentielle du 14 juin qui, par les pistes qu'elle ouvre et les engagements qu'elle contient, rejoint étroitement les préoccupations actuelles de la collectivité des retraités

Nous commencerons par la recommandation que le Secrétaire Général de l'ONU, Monsieur Antonio GUTERRES, vient d'émettre le 1^{er} mai dernier en pleine crise pour rappeler tous les Gouvernements des pays membres de l'ONU à leurs obligations: 4- **Le monde ne devrait pas "traiter les personnes âgées comme des êtres invisibles ou impuissants"**. *De nombreuses personnes âgées continuent à travailler, à mener une vie familiale active et à s'occuper de leurs proches. "Leur voix et leur leadership comptent"*. Nous ne pouvons nous empêcher de voir dans cette admonestation solennelle comme un rappel instant à l'échelon international supérieur de l'article 21 de la Charte Européenne des Droits de l'Homme à laquelle la France a souscrit (tout comme d'ailleurs à la Déclaration Universelle des mêmes droits) et qui sous-tend en la renforçant une partie importante de notre requête. Nous sommes persuadés que vous aurez à cœur d'accorder toute l'importance qui convient à ce nouvel élément qui écarte les derniers doutes que certains pouvaient nourrir quant à la nécessité et à l'urgence d'une vraie représentation officielle de nos quelque 17 millions de retraités. C'est d'ailleurs dans le même sens qu'insiste le Manifeste du "Monde" précité, qui souligne à juste titre "**l'exigence de citoyenneté et de participation des âgés et de leurs proches**". Pourtant aujourd'hui encore, les retraités demeurent bel et bien "*invisibles ou impuissants*" tant dans les instances publiques dédiées à leurs retraites, que dans bien des Caisses de retraite qui calculent et gèrent leurs droits.

Surtout qu'avec la transmission "furtive" d'un projet de loi créant une cinquième branche de la Sécurité Sociale, le Gouvernement a d'abord convié discrètement les syndicats et le patronat à discuter en petit comité du problème de la dépendance, avant faire voter en première lecture à l'Assemblée Nationale un projet de loi dont, une fois de plus, la collectivité des retraités n'a pas eu à connaître. **Comment ne pas s'insurger contre cette nouvelle exclusion des retraités, alors que la dépendance les concerne, personnellement directement, immédiatement et au premier chef**, alors surtout que depuis 2013 ils acquittent la CASA que nul employeur ne vient prendre en charge en tout ou en partie? Une fois de plus, les retraités ressentent douloureusement cette nième éviction, comme si le fait de surtaxer les vieux leur ôtait le droit à la parole, comme si on voulait refouler en direction des gilets jaunes des "cheveux blancs" qui, vivent de plus en plus mal la ségrégation qu'on leur impose. Mais qu'importe, bravant le droit des peuples, retombant hélas dans ses travers ordinaires, notre pays saisit donc la première occasion de défier sur ce point frontalement l'ONU. Car en violant ses engagements internationaux et en versant "nolens volens" dans l'âgisme, la France réaffirme hélas à la face des Nations qu'elle n'entend toujours pas **"la voix et le leadership des retraités"**.

Par ailleurs nous avons depuis longtemps été choqués à la fois par le peu de visibilité des retraités dans le paysage audiovisuel français et par le traitement péjoratif qui leur était le plus souvent appliqué en les présentant comme des nantis et des oisifs vivant volontiers sur le dos des classes laborieuses. Et nous avons donc jugé nécessaire d'attirer l'attention du Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel sur le sort insupportable réservé aux retraités dans le PAF français. La réponse reçue (voir annexe 1) confirme notre ressenti au-delà de toutes nos appréhensions, **puisque alors que les retraités représentent un quart de la population française, le temps durant lequel ils s'expriment en qualité de retraités n'excède guère 2% du temps total accordé à l'ensemble des autres interlocuteurs (syndicats, politiques, journalistes, spécialistes et autres sachants)**. On comprend mieux pourquoi les retraités, qu'on prive ainsi et en parfaite connaissance de cause de toute visibilité médiatique, ont le plus grand mal à accéder à une juste représentation sociale. Ils l'auraient sans nul doute déjà obtenue depuis longtemps si les autorités de la République avaient dûment veillé à respecter et à faire respecter la mission que leur impose l'article 3-1 de la loi N° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication de **"lutter contre les discriminations dans le domaine de la communication audio-visuelle"** et de veiller à ce que **"la programmation reflète la diversité de la société française"**. Et comment les seniors pourraient-ils comparer sans amertume leur éviction quasi-complète des chaînes radiophoniques et télévisuelles, avec les diligences que les pouvoirs publics ont énergiquement déployées pour satisfaire efficacement sur les écrans comme à la radio la demande de présence et de reconnaissance des populations se réclamant de la diversité?

Manifestement la patrie des droits de l'Homme vieillit mal et cela fait déjà un certain temps que, sur beaucoup de plans et après avoir exclu les retraités de ses enceintes officielles, après les avoir pratiquement réduits au silence ou à l'absence dans son paysage médiatique, elle rogne de manière inquiétante les ressources de ses anciens. **Qui d'autre en effet a été aussi sévèrement frappé ces derniers temps après 1 - l'instauration en 2013 de la CASA à 0,30% 2 - la hausse non compensée en 2018 de 1,70% de CSG et 3 - sur plusieurs années consécutives la chute croissante du pouvoir d'achat des pensions de revenus privées de la garantie pourtant expressément promise?** Avec au final et pour des gens qui ne pourront jamais la rattraper (le pouvoir d'achat étant au mieux plafonné à l'équilibre, mais le plus souvent rogné à la baisse) la perte irréversible et injuste de l'équivalent de deux à trois semaines de pension par an! **À quelle autre catégorie sociale, aurait-t-on osé imposer pareils sacrifices et quels autres mauvais coups lui prépare-t-on encore, lorsque l'État refuse d'avancer aux Caisses de retraite la juste contrepartie des exonérations, réductions et reports de cotisations consenties unilatéralement aux employeurs et qui ruinent l'équilibre financier de ces institutions en mettant en péril jusqu'au versement des futures pensions?** Il ne faut pas oublier en effet que la pandémie ressort uniquement de l'assurance-maladie et que l'assurance-vieillesse n'a aucune raison de voir ses propres comptes gravement impactés par un événement dans lequel elle n'a aucune responsabilité, avec lequel elle n'a strictement rien à voir et sur lequel elle n'a aucune prise puisque son pilotage relève en exclusivité de l'État.

Pourtant en face de ce passé qui leur a été lourdement contraire et d'un avenir non moins inquiétant, les retraités voudraient pouvoir reprendre espoir avec l'engagement que vous avez formulé en annonçant publiquement que "plus rien ne serait comme avant". Ils ont ainsi appris que vous vous aviez déjà engagé avec plusieurs interlocuteurs – mais toujours pas avec eux – de multiples entrevues permettant de recueillir les vœux des uns et des autres. Or, **les plus de 17 millions de retraités sont certes prêts à porter foi à votre engagement, mais ils veulent dès maintenant participer à la définition de leur propre avenir dans le cadre d'une véritable démocratie sociale, qui ne les ostraciserait plus. Et par le passé, on les a trop fait attendre en vain, on a trop déçu leurs attentes pour qu'ils se satisfassent aujourd'hui d'échéances éloignées ou incertaines. Ils récuse la récente réponse du Secrétaire d'État aux Retraites qui, le 25 mai dernier, ose les assurer – alors qu'ils avaient pris la peine de lui expliquer en détail leur position – que les actuels partenaires sociaux représentent déjà les retraités qui, en conséquence, ne sont pas fondés à exiger une autre représentation.** C'est d'ailleurs cette réponse manifestement inappropriée et juridiquement insoutenable qui a inspiré le bref "mémoire" joint en annexe 3 afin de démontrer pourquoi les deux partenaires sociaux actuels ne peuvent absolument pas juridiquement et moralement prétendre représenter des retraités dont les revendications ne se confondent nullement avec les leurs. Et pour montrer que ces conflits d'intérêts ne sont pas une vue de l'esprit, cette note rappelle en

tant que de besoin ce qui s'est passé au cours de la dernière conférence de financement en vue de la réforme des retraites où les organisations syndicales et professionnelles se sont entendues sur le dos des retraités pour réclamer à leur encontre une nouvelle majoration de la CSG. On voit bien que la voie que nous indique Monsieur le Secrétaire d'État s'avère donc rigoureusement impraticable et fort dangereuse, car nous ne pouvons nous demander constamment ce qu'à chacune de leurs rencontres nos soi-disant mandataires sont en train de trafiquer contre nous. Ceci confirme clairement en tout cas que l'accession des retraités au rang de troisième pilier social de notre système des retraites est indispensable pour rééquilibrer utilement les rapports de force entre les deux partenaires actuels, notamment en tempérant et en arbitrant leurs incessants affrontements, largement à l'origine des tensions qui fragilisent régulièrement notre système de retraites et empêchent sa réforme.

Comment enfin taire tous les espoirs qu'a fait naître votre allocution du dimanche 14 juin chez tous ceux qui s'occupent de près ou de loin des retraités et qui ont retenu trois lignes de force dans vos propos?

I - UNE NOUVELLE PAGE, DE NOUVEAUX ÉQUILIBRES, CHACUN SA PLACE

"C'est pourquoi je veux ouvrir pour notre pays une page nouvelle donnant des libertés et des responsabilités inédites à ceux qui agissent au plus près de nos vies, libertés et responsabilités pour nos hôpitaux, nos universités, nos entrepreneurs, nos maires et beaucoup d'autres acteurs essentiels". Parmi ces acteurs essentiels: les plus de 17 millions de retraités ne demandent justement qu'à exercer collectivement et à la place qui est la leur ces nouvelles responsabilités. Ils veulent assumer directement et pleinement toutes celles qui les concernent au plus près et ne tolèrent plus que ces attributions leur échappent au profit d'autres partenaires sociaux, dont l'expérience a montré que leur intérêt propre l'emportait à chaque fois sur celui des retraités.

"Enfin, il me reviendra avec vous de bâtir de nouveaux équilibres dans les pouvoirs et les responsabilités. C'est le troisième axe que je vois à cette nouvelle étape. J'en ai la conviction profonde : l'organisation de l'État et de notre action doit profondément changer". Les nouveaux équilibres dans les pouvoirs et les responsabilités incitent à rapprocher la décision de ceux qu'elle implique. Et non pas, comme actuellement, de les tenir le plus éloignés possible des centres de décision, dont présentement on leur interdit purement et simplement l'accès (CESE, COR, CSR, trop de Caisses de retraite et souvent les plus importantes telles CNAV, AGIRC-ARRCO, le Conseil d'Administration de la future CNRU etc.).

Nous sommes une Nation où chacun, quelles que soient ses origines, sa religion doit trouver sa place. Est-ce vrai partout et pour tout le monde ? Votre question et vous le savez bien ne laisse aucune illusion: la réponse est non. Cela fait déjà très longtemps en effet que la collectivité des retraités ne trouve absolument pas sa place dans notre démocratie sociale tout simplement parce qu'au mieux on lui y a réservé quelques rares strapontins et au pire – qui est de loin le plus fréquent – on l'a chassé de toutes les enceintes où son sort s'étudie, se discute et se décide.

II - PROTÉGER LES AÎNÉS ET SUPPRIMER LES DISCRIMINATIONS

"Une relance solidaire qui permettra de mieux protéger nos aînés, mieux protéger aussi les plus pauvres d'entre nous". Mieux protéger les aînés implique par priorité le respect de leur pouvoir d'achat. Nous ne cessons sur ce point de sonner l'alarme, car à l'inverse de ce qui se passe pour la plupart des autres acteurs économiques, toute désindexation des rentes, tout nouveau prélèvement, se répercutent à vie sur les retraités qui, percevant un "revenu de remplacement", n'ont absolument aucun moyen de restaurer ultérieurement leur pouvoir d'achat ainsi mutilé. Les dernières années ont montré qu'il existait à leur encontre un fléchage vers l'austérité pour les mieux lotis, vers la pauvreté pour les autres, que vient de confirmer très officiellement la dernière livraison 2020 de l'excellente étude annuelle de la DREES. On y lit en effet que le pouvoir d'achat des retraités a chuté de pas moins de 3% durant la seule année 2018, ce qui correspond à la perte brutale sur un an de 11 jours de pension, lesquels -vous le savez bien- ne seront jamais restitués à leurs titulaires. On ne peut assurément protéger "nos aînés" en continuant à les dépouiller au point qu'en moins de 15 ans les retraités aisés lors de leur départ en retraite ne le sont plus du tout, les retraités plus modestes se rapprochent de la pauvreté et les plus pauvres glissent vers la misère. Il faut que soit solennellement proclamé un coup d'arrêt définitif à ces

coups de canif répétés, qui angoissent légitimement tout le peuple des retraités qui se demande à chaque loi de finances ou sur le financement de la Sécurité sociale quelle nouvelle atteinte sera portée demain à leurs moyens d'existence, alors surtout que se profile pour beaucoup l'anxiété d'une éventuelle et onéreuse dépendance

"Nous serons intraitables face au racisme, à l'antisémitisme et aux discriminations et de nouvelles décisions fortes seront prises". Vous savez qu'actuellement le refus opposé à toute véritable représentation collective des retraités, alors que tous les actifs bénéficient d'une telle représentation, induit un grave déséquilibre dans notre démocratie sociale, tout en caractérisant une politique d'âgisme condamné par toutes les instances internationales et même par notre propre Constitution. Il ne vous a pas échappé non plus que les retraités font régulièrement l'objet dans la plupart des médias de présentations très péjoratives, qui les montre volontiers comme des nantis qui se prélassent à longueur d'année dans des séjours paradisiaques, des parasites qui vivent confortablement sur le dos de la collectivité ou des égoïstes qui vont laisser des dettes abyssales à leurs enfants et petits-enfants. Or que fait la République pour empêcher ce dénigrement systématique, ces discriminations insupportables (voir notamment l'article de F. de CLOSETS dans le Monde du 30 mai dernier)? Rien ! Toute l'actualité présente montre au contraire qu'on peut quasiment sans risque taper impunément et à coups redoublés sur les retraités. Syndicats et organisations professionnelles sont puissamment armés pour faire passer leurs messages dans l'opinion et auprès des pouvoirs publics, alors qu'en face on bâillonne indument des retraités parce qu'ils sont vieux et qu'on sait que la plupart d'entre eux ne disposent d'aucun des moyens de nuire qui suscitent le respect dans cette République. Les retraités attendent effectivement et d'urgence ces décisions fortes que vous annoncez parce qu'ils en ont vraiment assez d'être traités partout et par tous comme des moins que rien et de n'émerger dans la conscience de l'État que lorsqu'il s'agit de rogner ou de taxer encore un peu plus leurs pensions.

III - LE DÉFI HISTORIQUE, UN NOUVEAU CHEMIN, LES CONSULTATIONS EN COURS

"Nous avons devant nous des défis historiques". Nous partageons tout à fait votre analyse, mais nous pensons que rendre à la collectivité des retraités, qui sont les seuls à cumuler l'expérience de l'activité et de la retraite, la place qui leur revient dans notre démocratie sociale est un acte véritablement fondateur. Il s'inscrit parfaitement dans les défis historiques que vous citez en rapprochant l'ensemble des retraites de ceux seuls pour qui elles sont faites.

"Mais les temps imposent de dessiner un nouveau chemin. C'est ainsi que chacun d'entre nous doit se réinventer comme je l'ai dit et que nous devons collectivement faire différemment et vous l'avez compris ce que j'ai commencé ce soir à esquisser, je me l'applique d'abord et avant tout à moi-même". Se réinventer certes et faire différemment: l'adoubement comme partenaires sociaux des syndicats des salariés et des organisations professionnelles d'employeurs remonte à 1967 et au Général de Gaulle. Comment peut-on envisager actuellement les retraites autrement que comme un triangle d'équilibre impliquant les salariés, les employeurs et indépendants et les retraités. Il manque aujourd'hui à ce triangle atrophie son troisième partenaire social, celui tout simplement sans lequel le mot "retraite" n'existerait pas!

"C'est dans cet esprit de concorde que j'ai demandé aux Présidents des deux chambres parlementaires et du Conseil économique, social et environnemental de proposer quelques priorités susceptibles de rassembler le plus grand nombre. C'est aussi dans cet esprit que j'ai engagé des consultations larges que je poursuivrai durant les prochains jours". Nos 32 associations, fédérations et confédérations ne peuvent que renouveler instamment à ce propos leur souhait d'être associées dès maintenant à ces consultations pour qu'on évite une fois de plus de bâtir autoritairement l'avenir des retraites et des retraités sans les retraités.

En réalité, conformément à votre allocution, et bien entendu sans vouloir du tout attenter à la souveraineté de vos choix, nos 32 Associations, Fédérations et Confédérations nationales (liste jointe en annexe 4) et les plus de deux millions de retraités qu'elles représentent pensent que **vous avez la possibilité unique de reprendre la main sur les retraites en opérant immédiatement et quasiment sans frais une réforme simple, fondamentale, consensuelle et efficace. En effet l'accession des retraités au rang de troisième partenaire social innovera profondément et valorisera votre quinquennat tout entier.** D'ailleurs, lors de la discussion devant l'Assemblée Nationale de la réforme des retraites, pas moins de 68 députés issus de trois groupes différents (LREM, LR et Libertés et Territoires), ainsi que deux députées non inscrites, avaient déposé des amendements tendant à introduire cette représentation collective et officielle des retraités au sein du Conseil d'Administration de la future CNRU. Ce qui montre qu'alors que personne ou presque ne connaissait notre mouvement quelques jours avant l'examen de la réforme, pas moins de 12% des députés ont été sensibles aux

arguments que nous avons développés en faveur de cette proposition d'avenir et de justice. **Le caractère résolu novateur de cette réforme vous vaudra en outre la reconnaissance de tout le peuple des retraités, qui reste pour l'instant sévèrement meurtri par toutes les mesures que nous avons rappelées plus haut et qui s'inquiète en plus de celles qui déjà se profilent.** En leur rendant leur dignité sociale, en leur montrant que dès maintenant, ils participeront pleinement et pas seulement par leurs sacrifices à la vie sociale de la Nation, vous restituerez à tous ces seniors, à leurs personnes elles-mêmes et à leurs associations, les droits dont ils n'auraient jamais dû être privés. **Avec leur double et irremplaçable expérience de l'activité et de la retraite,** ils rejoindront ainsi dans une juste et fructueuse parité les deux autres partenaires sociaux, que le Général de Gaulle avait adoubés comme tels en 1967.

Désormais en effet, il est patent que toutes les déclarations des droits de l'Homme sont parfaitement alignées. Elles interdisent clairement et unanimement en quelque domaine que ce soit tout à la fois la discrimination, la ségrégation et l'exclusion des anciens à raison de leur âge. Et que ces déclarations soient nationale, européenne ou universelle, elles militent toutes pour une juste représentation des retraités au sein des institutions officielles et des caisses qui les concernent. Votre allocution, on l'a vu, nous ouvre en outre des pistes nouvelles et prometteuses. **C'est donc à vous désormais qu'incombent la charge et l'honneur de tout à la fois restituer sa dignité au vieil âge et de rendre son équilibre à notre démocratie sociale** actuellement bancal, en donnant enfin la plénitude de son sens à cette solidarité intergénérationnelle, qui est l'ADN même du pacte social de la Nation. Avec l'atout supplémentaire que cette avancée profondément démocratique marquera un tel progrès que, présentement, pas un de vos adversaires et, plus tard, pas un de vos successeurs ne pourra jamais la remettre en cause. Il est à noter en plus que **ce sera la première réforme depuis plusieurs décennies qui, au lieu de rogner les droits de l'ensemble des retraités en même temps que leurs pensions, s'inscrira résolument en leur faveur dans un sens de l'avenir vraiment positif et constructif.** Et nul doute qu'en ces temps troublés, les retraités n'oublieront pas ce progrès décisif, eux qui avec 37% du corps électoral, pèsent pratiquement pour plus de 40% dans le dépouillement des urnes.

Nous sommes enfin parfaitement conscients que la présentation que nous venons de vous faire est sans concession et qu'elle est même parfois quelque peu rugueuse. Mais nous avons tenu à porter à votre connaissance l'entier du dossier et non pas seulement ce à quoi trop souvent on a l'habitude de le réduire pour éviter de poser les questions qui fâchent. Car nous estimons que c'est la vérité, toute la vérité, que nous vous devons, même et surtout quand elle est difficile, afin que vous puissiez déterminer vos choix en parfaite connaissance de cause. Nous espérons ainsi que l'ensemble de ces éléments retiendront favorablement votre haute attention et qu'ils vous convaincront qu'à moins de deux ans de la prochaine échéance électorale majeure, **attendre encore n'est plus possible.** Nous nous mettons bien entendu à votre entière disposition pour vous fournir toute précision nécessaire ou nous rendre à tout entretien que vous pourriez souhaiter. **En vous assurant enfin de l'immense espoir qu'au vu de votre allocution, cette requête suscite parmi nos 32 associations nationales et plus largement chez tous ceux que l'âge rend plus sensibles encore au sens et à l'importance de l'humain,** nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre respectueuse considération.



Guy BISIN



Thierry BENNE

Monsieur Guy BISIN,
Président de l'Association Retraités Agir Ensemble
BBS – Les Bureaux du Lac II - Im P -Rue Robert Caumont
33049 Bordeaux Cedex
Courriel : guy.bisin@retraites-agir-ensemble.fr –
Tél : +33 6 15 15 00 25

***ANNEXE 2B: NOTRE LETTRE CONJOINTE DU 5 JUILLET DERNIER
À MONSIEUR EMMANUEL MACRON, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
ET À MONSIEUR JEAN CASTEX, SON NOUVEAU PREMIER MINISTRE,***

Guy BISIN
Thierry BENNE
Pour le Mouvement National
de Défense des Retraités

Le 5 juillet 2020,
Par courriel vu l'urgence,
puis par lettre simple pour confirmation.

À Monsieur Emmanuel MACRON,
Président de la République,
Palais de l'Élysée
55, Avenue du Faubourg Saint Honoré,
75008 Paris

À Monsieur Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier Ministre,

OBJET: Demande de création au sein du prochain Gouvernement d'un nouveau Ministère des Retraites et des Retraités et de représentation officielle des retraités lors de la reprise des réunions préparatoires en vue de la réforme des retraites.

Dans le prolongement de nos dernières correspondances, l'actualité récente nous amène à vous soumettre respectueusement et d'urgence la présente proposition. En effet, nos 32 Confédérations, Fédérations et Associations nationales de retraités rassemblant plus de deux millions d'adhérents, considèrent qu'au vu de récentes annonces selon lesquelles après la pandémie rien ne serait plus comme avant, la constitution à venir du nouveau Gouvernement pourrait marquer l'avènement de deux progrès importants, peu coûteux et très attendus.

Après les heures difficiles que notre pays vient de passer, nous pensons que le temps est venu de prendre en compte la spécificité de l'ensemble de la population des retraités, la plus sévèrement touchée par la pandémie. Bien sûr, nous soutenons toujours comme nous l'avons récemment écrit qu'il est indispensable que les retraités accèdent enfin - au sein de l'assurance-vieillesse qui les concerne au premier chef - à une représentation officielle et collective en qualité de troisième partenaire social et à stricte parité avec les salariés et les employeurs. Leurs effectifs – plus de 17 millions de retraités - et la reprise prochaine de la réforme des retraites justifient largement cette demande de bon sens, afin d'éviter qu'une fois de plus la réforme des retraites puisse se concevoir et s'opérer sans les retraités. Mais nous savons comme vous que cette représentation, si elle se décide d'un trait, ne peut se mettre que progressivement en place. **Il faut en conséquence associer sans plus attendre clairement et officiellement les retraités par le canal de leurs associations nationales autonomes aux auditions, concertations et négociations qui vont s'engager.** En effet, nous ne voulons plus cette fois qu'on puisse encore, comme l'an dernier, nous écarter des débats et des réunions préparatoires, au motif ou au prétexte que notre demande aurait été trop tardive.

En outre, il existe une autre mesure aussi urgente et d'effet immédiat et qui, par sa seule présence suffira à montrer votre volonté manifeste de changement: c'est **la substitution à l'actuel Secrétariat aux Retraites d'un Ministère autonome et de plein exercice des Retraites et des Retraités.** En effet on ne compte pas le nombre des activités qui, tout en concernant des populations très inférieures aux 17 millions de retraités actuels et en ayant un impact financier infiniment

moindre que les quelque 330 milliards d'euros de pensions de retraites, se voient dédier un ministère autonome et de plein exercice. Actuellement pourtant, les retraites et les retraités, comme d'ailleurs les quelque 30 millions d'actifs cotisants (sans compter les employeurs et indépendants) sont cantonnés fort à l'étroit dans un Secrétariat d'État qui taille petit au regard de l'immensité des enjeux en cause. Indépendamment de la valeur de ses titulaires et des derniers à-coups de son activité, un tel Secrétariat correspond en réalité à une structure de second rang, à l'ombre d'un Ministère des Solidarités et de la Santé qui croule sous des tas d'autres problèmes prégnants, tels que le suivi attentif de la pandémie, la crise ouverte des hôpitaux à ce jour toujours non résolue ou encore la place de la médecine de ville, ce qui ne lui permet pas d'accorder aux retraites toute l'importance qu'elles méritent.

Nous sollicitons donc d'urgence la création d'un nouveau Ministère des Retraites et des Retraités indépendant, qui signifiera clairement au pays votre volonté conjointe de changement. Elle signalera aussi de manière évidente l'attention particulière que vous portez à la réforme à venir qui, au lieu d'être indirectement "noyée" dans un Ministère de rattachement submergé par des tas d'autres urgences, prendra un relief particulier en relevant directement d'un Ministère neuf clairement et exclusivement dédié à ce domaine. Elle témoignera enfin de votre volonté de répondre immédiatement aux besoins du quart de la population du pays qui se sent délaissé, voire même relégué, depuis plus d'un demi-siècle où, se trouvant systématiquement écarté de toutes les prises de décision le concernant, il souffre d'une discrimination patente et injuste dont nous vous avons déjà fait part.

Nous vous prions enfin de bien vouloir excuser le caractère impromptu de cette démarche, mais elle nous semble dictée par des impératifs aussi majeurs que le bien commun, la solidarité intergénérationnelle, la reconnaissance officielle des besoins propres des retraités et la réforme à venir. Son importance est telle qu'on ne peut concevoir ni que la réforme des retraites puisse être relancée sans la participation officielle des retraités, ni qu'elle se trouve engluée dans un Ministère multi-tâches empilant les urgences. Cette réforme, tout comme d'ailleurs la gestion quotidienne demain de bien plus d'un huitième de notre PIB national actuellement en régression, méritent assurément de sortir le dialogue social de l'affrontement où il s'enlise depuis des mois, en favorisant au contraire l'émergence d'un nouveau partenaire social, le plus immédiatement concerné par les retraites et la création d'un Ministère complet. Ces deux mesures incarneront, avec l'indispensable renouveau d'une démocratie sociale singulièrement mise à mal ces dernières années dans le domaine des retraites, l'amorce tangible du nouveau plan social qui vient d'être annoncé pour les deux prochaines années et qui ne peut voir le jour sans réunir toutes les forces de la Nation.

En vous remerciant par avance de l'attention qu'il vous plaira d'accorder à notre participation citoyenne, nous restons bien entendu à votre disposition et nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, à notre respectueuse considération.



Thierry BENNE



Guy BISIN

Monsieur Guy BISIN,
Président de l'Association Retraités Agir Ensemble,
BBS – Les Bureaux du Lac II - Im P -Rue Robert Caumont –
33049 Bordeaux Cedex
Courriel : guy.bisin@retraites-agir-ensemble.fr -
Tél : +33 6 15 15 00 25